

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1817

22 juillet 2015

SOMMAIRE

Acropol Luxembourg S.A.	87173	DCSF Investment S.à r.l.	87175
A Ebco S.à r.l.	87172	Duferco International Trading Holding S.A.	87177
ALAM Conseil S. à r.l.	87170	Duke Energy Luxembourg III S.à r.l.	87177
Alternatech S.A.	87173	ESCF Holding S.à r.l.	87177
APS sarl	87174	Gabriel Investments S. à r.l.	87190
Asens S.A.	87173	Garage/Auto-Ecole Bertrand S.A.	87175
Asia Real Estate Income Fund	87174	Grande Parfumerie du Luxembourg	87205
Atelier Mécanique Jacoby S.à r.l.	87170	Grino S.à r.l.	87170
BBGI Inv	87174	GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	87203
Bee Bop S.A.	87174	Highstreet II PropCo III S.à.r.l.	87176
Boeing International Corporation	87175	Immo-Domus S.à r.l.	87171
Brede Wohnen S.à r.l.	87170	Le Grotte Saràl	87171
Broram S.à r.l.	87180	Luca S.A.	87176
Caisse Raiffeisen Wiltz Société Coopérative	87170	Nese S. à r. l.	87191
Caret Properties S.à r.l.	87171	OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l.	87175
Cargill International Luxembourg 14 S.à r.l.	87178	QM Properties 3 S.à r.l.	87176
Carthesio Holding S.A.	87194	REALASSOCIATES S3	87206
CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR	87173	Rozella Holdings S.A.	87182
Cerlux S.A.	87172	s.Oliver Bernd Freier SARL	87171
CETP II Co-Invest S.à r.l.	87172	Strawberry Marketing S.à r.l.	87171
CPS Consulting Saràl	87172	Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l.	87216
CRE Holdings S.à r.l.	87177	WinNumis S.A.	87194

Caisse Raiffeisen Wiltz Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9515 Wiltz, 9, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075896/9.

(150086344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

ALAM Conseil S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 50, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 195.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015078221/10.

(150090288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Atelier Mécanique Jacoby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 22.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATELIER MECANIQUE JACOBY S.à r.l.

Référence de publication: 2015078249/10.

(150090240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Brede Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.985.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brede Wohnen S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015078268/11.

(150090013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Grino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.731.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Grino S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2015076033/14.

(150086944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Caret Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076649/9.

(150087856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Le Grotte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert, 116, rue Andethana.
R.C.S. Luxembourg B 116.574.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015076141/10.

(150086539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Immo-Domus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 74.356.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015076106/10.

(150086608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Strawberry Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 49.714.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRAWBERRY MARKETING s.à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015078034/12.

(150089251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

s.Oliver Bernd Freier SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 154.453.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 13.05.2015

Herr Reiner Pichler wird als Geschäftsführer der s. Oliver Bernd Freier S.à r.l. mit Wirkung zum 1^{er}. Juni 2015 als Geschäftsführer abberufen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015080098/13.

(150092538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

CPS Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 116.558.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015080292/10.

(150092678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

CETP II Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.888.

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 29 mai 2015 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

CETP II Co-Invest S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015080273/13.

(150091813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

A Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 178.425.

Par résolutions prises en date du 26 mai 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission d'Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015080100/15.

(150091665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Cerlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 74.794.

Décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 mai 2015

- L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, ComCo SA, avec effet immédiat;

- L'Assemblée décide de pourvoir, avec effet immédiat, à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes la société C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- L'assemblée décide à l'unanimité des voix, après délibération, de transférer le siège social de son adresse actuelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015080272/16.

(150092238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Acropol Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 76.612.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080152/10.

(150092642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Asens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.665.

Le bilan et le compte de pertes et profils au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015080178/11.

(150091819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.839.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 29 mai 2015 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2015080269/14.

(150091815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Alternatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.007.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 17 avril 2015.

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société, avec effet au 20 mars 2015, à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration informe que l'adresse de l'Administrateur B a changé également:

JALYNE SA, 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg

Pour le Conseil d'Administration

E. DUPUIS / JALYNE SA

- / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2015080169/19.

(150091918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Bee Bop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 120.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080210/9.

(150092425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Asia Real Estate Income Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 102.714.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Liquidator

Référence de publication: 2015080179/11.

(150091663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

BBGI Inv, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 132.347.

M. Arne Speer a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 mai 2015.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Michael Denny
- M. Duncan Bail
- M. Frank Schramm.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Senningerberg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080207/14.

(150092561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

APS sarl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4633 Differdange, 17, rue de la Grève Nationale.
R.C.S. Luxembourg B 148.423.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Assemblée générale extraordinaire tenue en Bulgarie le 28 mai 2015 à 18 heures

L'assemblée se compose de:

Monsieur SALINX Lionel Max Michel, gérant, né le 03/09/1965 à GRASSE (France), demeurant à L-4633 DIFFERDANGE, 15, rue de la Grève Nationale.

Lequel associé, a pris, sur ordre du jour, la résolution suivante:

La succursale APS S. à r.l., avec son siège à 4633 DIFFERDANGE, 17, rue de la Grève Nationale, cessera son activité commerciale au 31/05/2015 et décide de la radiation au RCSL au 31/05/2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 18.15 heures.

APS SARL

17, Rue de la grève nationale

L-4633 Differdange - LUXEMBOURG

SALINX Lionel Max Michel

Référence de publication: 2015080173/20.

(150092330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Garage/Auto-Ecole Bertrand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 143, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 62.907.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076888/9.

(150088220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.461.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2015.

Référence de publication: 2015077904/10.

(150089351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

DCSF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 170.922.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 19 mai 2015, le Conseil de Gérance de la société a décidé de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy à L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015076742/12.

(150087631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Boeing International Corporation, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.398.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Société que:

- Monsieur James H. Zrust a été révoqué de son poste d'administrateur de la Société, avec effet au 13 mars 2015;
- Monsieur Christopher James Wolter, né le 12 mai 1965 en Indiana, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 70W Burton Place, Chicago, IL 60610, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé administrateur de la Société, avec effet au 13 mars 2015;
- Madame Elia Morales-Arenas, née le 14 août 1974 en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 3029 Vernon Avenue, Brookfield, IL 60513, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 13 mars 2015;
- Monsieur James H. Zrust a démissionné de son poste de représentant permanent de la Succursale, avec effet au 24 avril 2015;
- Monsieur Christopher James Wolter, né le 12 mai 1965 en Indiana, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 70W Burton Place, Chicago, IL 60610, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé représentant permanent de la Succursale, avec effet au 24 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015080195/23.

(150092268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Luca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.444.

Extrait de la résolution écrite de l'administrateur unique prise à Luxembourg en date du 27 mai 2015

Suivant les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, et en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'administrateur unique de la Société décide de nommer la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 995 et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCA S.A.

Référence de publication: 2015078638/17.

(150090138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Highstreet II PropCo III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 193.142.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 21 mai 2015 que Corestate HIGHSTREET II HoldCo S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.982, a cédé 35.000 parts sociales de la Société à CORESTATE Capital AG, une société de droit suisse, avec siège social à CH-6300 Zug, Baarerstrasse 135, immatriculée auprès du registre de commerce du canton Zug sous le numéro CHE-113.002.233.

Partant, les 35.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

CORESTATE Capital AG	35.000
Total	35.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015077769/18.

(150089427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

QM Properties 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.846.

En date du 30 mars 2015 les décisions suivantes ont été prises:

- L'associé QM Holdings 3 S.à r.l. a fusionné avec l'associé QM Holdings 2 S.à r.l. avec effet au 30 mars 2015;
- L'associé QM Holdings 4 S.à r.l. a fusionné avec l'associé QM Holdings 2 S.à r.l. avec effet au 30 mars 2015;
- L'associé QM Holdings 5 S.à r.l. a fusionné avec l'associé QM Holdings 2 S.à r.l. avec effet au 30 mars 2015;

Le capital social de la Société est réparti de la manière suivante:

- QM Holdings GP S.à r.l. détient 3 parts ordinaires;
- QM Holdings 1 S.à r.l. détient 30 parts ordinaires;
- QM Holdings 2 S.à r.l. détient 120 parts ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015077959/19.

(150089078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Duferco International Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 51.469.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015075953/10.

(150087005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

ESCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 164.087.

EXTRAIT

Par décision en date du 19 mai 2015, le Conseil de Gérance de la société a décidé de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy à L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015076807/12.

(150087624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

CRE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 191.613.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015075932/14.

(150086780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Duke Energy Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 194.565.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés en date du 20 mars 2015

En date du 20 mars 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Lythgoe Martin, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 12 mars 2015;

- De nommer Madame Kris Cox Duffy, née le 28 juillet 1959, en Caroline du Nord, USA, résidant professionnellement au 550 South Tyron, Charlotte, Caroline du Nord 28202, USA, en tant que gérant de catégorie A de Sa Société avec effet au 12 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

De Cillia Xavier

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015075956/18.

(150086994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Cargill International Luxembourg 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.511.182,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.282.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of May,

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150966,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 15th, 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 14 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 161282, incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 25 May 2011, published on 23 August 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1934 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time on 24 May 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on 29 June 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1642.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million four hundred ninety-eight thousand euro (EUR 2,498,000) so as to raise it from its current amount of thirteen thousand one hundred eighty-two euro (EUR 13,182.-) up to two million five hundred eleven thousand one hundred eighty-two euro (EUR 2,511,182.-) through the issue of two million four hundred ninety-eight thousand (2,498,000) new shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million four hundred ninety-eight thousand euro (EUR 2,498,000.-) so as to raise it from its current amount of thirteen thousand one hundred eighty-two euro (EUR 13,182.-) up to two million five hundred eleven thousand one hundred eighty-two euro (EUR 2,511,182.-) through the issue of two million four hundred ninety-eight thousand (2,498,000) new shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The two million four hundred ninety-eight thousand (2,498,000) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., aforementioned, at a total price of two million four hundred ninety-eight thousand euro (EUR 2,498,000.-), all of which has been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of two million four hundred ninety-eight thousand euro (EUR 2,498,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

Any manager or authorised officer of the contributed companies is authorised to record such contributions in its shareholders' register.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two million five hundred eleven thousand one hundred eighty-two euro (EUR 2,511,182.-) represented by two million five hundred eleven thousand one hundred eighty-two (2,511,182.-) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand four hundred Euro (EUR 3,400.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai,

Par-devant la soussignée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150966,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 mai 2015.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par la notaire soussignée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 14 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161282, constituée selon acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, le 25 mai 2011, publié le 23 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1934 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte de la notaire soussignée, le 24 mai 2012, publié le 29 juin 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1642.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 2.498.000,-) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 13.182,-) à deux millions cinq cent onze mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2.511.182,-) par l'émission de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille (2.498.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 2.498.000,-) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 13.182,-) à deux millions cinq cent onze mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2.511.182,-) par l'émission de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille (2.498.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille (2.498.000) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 2.498.000,-), la totalité étant allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 2.498.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Tout gérant ou fondé de pouvoir des sociétés apportées sera autorisé à inscrire lesdites contributions dans le registre des actionnaires.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent onze mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 2.511.182,-) représenté par deux millions cinq cent onze mille cent quatre-vingt-deux (2.511.182) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ trois mille quatre cents euros (EUR 3.400.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

La notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue de la notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec la notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11164. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077624/132.

(150089410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Broram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2443 Senningerberg, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 197.053.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) BARSOCA S.A., une société anonyme ayant son siège social au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro b195.393, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur BRÜCK Pol, demeurant au 6, rue Rollingen, L-7475 Schoos; et

2) Monsieur ORZATA Daniel, né le 6 janvier 1982 à Ors. Babadag Jud. Tudlcea (Roumanie) demeurant au 35, Rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet social l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de Broram S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, selon les modalités requises pour la modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Titre II. Gérance - Assemblée des associés

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital souscrit. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

Associés	Parts sociales:
BARSOCA S.A., prénommée	300 (trois cents)
M. ORZATA Daniel, prénommé	<u>200 (deux cents)</u>
Total:	500 (cinq cents)

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolution des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée comme suit:

a) gérant technique:

Monsieur Pol BRÜCK, administrateur, né le 27 novembre 1986 à Luxembourg, demeurant au 6, rue Rollingen, L-7475 Schoos.

b) gérant administratif:

Monsieur Daniel ORZATA, gérant, né le 6 janvier 1982 à Ors. Babadag Jud. Tudlcea (Roumanie) demeurant au 35, Rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
3. Le siège social de la société est fixé à L-2434 Senningerberg, 2, rue des Romains.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Brück, D. Orzata et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11145. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077610/100.

(150089254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Rozella Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 197.012.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Rozella S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at L-2240, Luxembourg, 15, rue Notre Dame, not yet registered with the Luxembourg Trade Register,

here duly represented by Mr. Pascal Bouvy, attorney-at-law, residing professionally at 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy initialled "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which he intends to organize.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A société anonyme is hereby formed under the name "Rozella Holdings S.A." (the "Company").

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The Registered Office of the Company is in Luxembourg-city. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares are in registered form only.

During the period of five years, from the date of publication of these articles of incorporation, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is hereby authorised to issue further shares up to a maximum authorised share capital of five million Euros (EUR 5,000,000.-) divided into shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Consequently, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), especially with the condition that the authorisation above mentioned must be renewed every five (5) years.

Moreover, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the preemptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. In this case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the existing Sole Director.

The general meeting of shareholders may decide to appoint class A directors and class B directors, the rights and obligations of which are set out below.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the 1915 Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. The General Meeting of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board of Directors or as the case may be the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex, another director as his or her proxyholder. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment, whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board. When the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, it may deliberate and act validly only if at least one class A director and one class B director being present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the joint signature of any two directors of the Company, or (ii) if the general meeting of shareholders resolves to divide the board in class A directors and class B directors, the joint signature of one class A director together with one class B director, or (iii) in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or (iv) by the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (v) by the signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of directors, within the limits of such power.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors.

The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), in the cases provided by law.

The statutory auditors and the independent auditors shall be appointed by the general meeting, which will fix their remuneration and the duration of their mandate. The statutory auditors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Accounting year - General meeting

Art. 12. The accounting year of the Company begins on the first January and terminates on the thirty first day of December of the same year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the 1915 Law.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Thursday of the month of April at 10:30 am. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Transitory dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2015.

The first annual General Meeting shall be held in the year 2016.

Subscription - Payment

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital EUR	Paid-up Capital EUR	Number of Shares
Rozella S.A., prenamed	31,000.-	7,750.-	31,000
TOTAL	31,000.-	7,750.-	31,000

The thirty-one thousand (31,000) shares of the Company have been paid up to 25% by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty Euros (EUR 7,750.-) is as of now available to the Company.

Extraordinary general meeting

The above shareholders, represented as stated hereabove and representing the whole of the subscribed capital, and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions.

- 1.- The company's address is fixed at 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the statutory auditors at 1 (one).

3.- The following persons have been elected as directors:

Mr. Alan TIDY, employee, born in Redhill (UK) on 30 January 1954, residing at 1 Val Poucin Mews, La rue du Val Poucin, Grouville, Jersey JE3 9DQ.

Mr. Andrew CUNNINGHAM, employee, born in Jersey on 8 April 1966, residing at Valley Villa, La Vallée des Vaux, St Helier, Jersey JE2 3GA.

Mr. Helmut BOBBE, director of companies, born in Ludwigshafen Am Rhein on 29 December 1974, professionally residing at 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg

4.- The following has been appointed as Chairman of the Board of Directors:

Mr. Helmut BOBBE, prenamed.

6.- The following has been appointed as statutory auditor

Mr David VAN AKEN, employee, born in Luxembourg on 9 July 1984, residing professionally at L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

7. The term of office of the directors and statutory auditor shall expire at the Annual General Meeting of the year 2021.

Powers

The mandatory of the appearing party, acting in the hereabove stated capacity, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any amending deed to the present.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Rozella S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2240, Luxembourg, 15 rue Notre Dame, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Pascal BOUVY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue comme suit.

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "Rozella Holdings S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Enfin, la société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives exclusivement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, à augmenter le capital social existant, en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) par l'émission de nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Par conséquent, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, à faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé d'émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins 3 (trois) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par la première assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, ou (iii) en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par (iv) la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion journalière dans le cadre de la gestion journalière de la Société ou par (v) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, et ce dans les limites les pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la Loi de 1915.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 2^{ème} jeudi du mois d'avril à 10 heures 30 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La Loi de 1915 trouvera à s'appliquer partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi de 1915 ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en l'an 2016.

Souscription et libération

Le souscripteur prédit a souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaire	Capital Souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
Rozella S.A., précitée	31.000,-	7.750,-	31.000
TOTAL	31.000,-	7.750,-	31.000

Les trente et un mille (31.000) actions de la Société ont été partiellement libérées à concurrence de 25% par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la Société.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire ci-dessus, représenté comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé au 5, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Alan TIDY, salarié, né à Redhill (Grande-Bretagne) le 30 janvier 1954, résidant à 1 Val Poucin Mews, La rue du Val Poucin, Grouville, Jersey JE3 9DQ.

Monsieur Andrew CUNNINGHAM, salarié, né à Jersey le 8 avril 1966, résidant à Valley Villa, La Vallée des Vaux, St Helier, Jersey JE2 3GA.

Monsieur Helmut BOBBE, administrateur de sociétés, né à Ludwigshafen Am Rhein le 29 décembre 1974, demeurant au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

5. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration

Monsieur Helmut BOBBE, précité.

6. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Daniel VAN AKEN, salarié, né à Luxembourg le 9 juillet 1984, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

7. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pouvoirs

Le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit donne pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Déclaration:

Le notaire soussigné déclare au nom des parties que l'adresse exacte de la société Rozella Holdings S.A. est 15, rue Notre Dame et non 5, rue Notre Dame, comme indiquée au point 1. de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Signé: GRETHEN.

Signé: Bouvy, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13504. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015077277/435.

(150088307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Gabriel Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.415.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.875.

—
EXTRAIT

Dépôt à rectifier

Déposé le 21/05/2015

Numéro dépôt 150085774

Par résolutions prises le 19 mai 2015, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter les démissions de M. Stefan Oostvogels de son poste de gérant A de la Société avec effet au 7 mai 2015;
- de nommer M. François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée avec effet au 19 mai 2015.

En conséquence, le conseil de gérance de la société est désormais constitué des personnes suivantes:

- Mme Emanuela Brero, gérant A;
- M François Pfister; gérant A;
- M Georgios Papadopoulos, gérant B; et
- M Stefan Moosmann; gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015076873/26.

(150088433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Nese S. à r. l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.016.

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of May.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Kazys PAULIKAS, businessman, residing in Liepojos Str. 112, 92330 Klaipeda, Lithuania,
duly represented by Mr Umberto CERASI, licencié en droit, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle,
L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 March 2015, which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, acting as sole member of NESE S.a r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 132016, incorporated on 7 August 2007 pursuant to a deed drawn up by Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2433 of 26 October 2007.

The sole member states preliminarily that commun draft terms of merger by acquisition between UAB Investicij. spektoras, on one hand, (the «Acquiring Company») and NESE S.a r.l. (the «Acquired Company»), on the other hand, have been drawn up by the manager of the Acquiring Company and the board of managers of the Acquired Company on 20 March 2015, in accordance with article 261 et seq of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as subsequently amended (the “Law”).

The commun draft terms of merger have been entirely published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 843 of 27 March 2015.

The sole member states that in accordance with article 267 of the Law, the documents mentioned hereafter have been at disposal of the members at least one month before the general meeting of the members called to decide on the draft terms of merger between the Acquiring Company and the Acquired Company:

- the commun draft terms of merger as deposited at the Trade and Companies Registry of Luxembourg on 25 March 2015;
- the reports of the manager of the Acquiring Company and of the board of managers of the Acquired Company, as foreseen by article 265 of the Law;
- the balance sheet as at 31 December 2014 and the annual accounts and annual reports of the last three financial years of the Acquiring Company;
- the balance sheet as at 31 December 2014 and the annual accounts and annual reports of the last three financial years of the Acquired Company.

A copy of the above mentioned documents has been shown to the undersigned notary.

The sole member of the Acquired Company, who is also the sole member of the Acquiring Company, states that all the members of the merging companies have waived, in accordance with article 266 (5) of the Law, the report of experts foreseen by article 266 of the Law.

The sole member, represented as stated above, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member approves the commun draft terms of the merger without reserve.

Second resolution

The sole member approves the report drawn up by the board of managers of the Acquired Company in accordance with article 265 of the Law.

A copy of said report shall remain attached to the present deed.

Third resolution

The sole member decides to proceed with the merger by acquisition of the Acquired Company by the Acquiring Company, a limited liability company existing under Lithuanian law, having its registered office at 8, rue A. Stulginskio, Vilnius, Republic of Lithuania.

Fourth resolution

The sole member ascertains the accomplishment of all formalities as required by article 267 of the Law.

The merger, in accordance with article 274 of the Law, has the following consequences ipso jure:

- a) the universal transfer, both between the Acquired Company and the Acquiring Company and towards third parties, of all the assets and liabilities of the Acquired Company to the Acquiring Company;
- b) the Acquired Company ceases to exist;
- c) the cancellation of the corporate units of the Acquired Company.

Fifth resolution

The sole member gives full and entire discharge to the managers with respect to the performance of their duties until today.

Sixth resolution

The sole member decides that the social documents of the Acquired Company shall remain at its former registered office during the legal period of time.

Seventh resolution

The sole member states that the removal of the Acquired Company from the Trade and Companies Registry of Luxembourg will be carried out, in accordance with article 273ter (3) of the Law, upon receipt by the Trade and Companies Registry of Luxembourg of the notice confirming that the merger is effective delivered by the registry of which depends the Acquiring Company.

Eighth resolution

The sole member decides to submit all the resolutions taken above to the resolute condition of the rejection of the merger by the general meeting of the Acquiring Company.

Declaration

The undersigned notary certifies the existence and the validity of the deeds and formalities incumbent to the Acquired Company and of the draft merger terms in accordance with article 271 (2) of the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Kazys PAULIKAS, homme d'affaires, demeurant à Liepojos Str. 112, 92330 Klaipeda, Lituanie, ici représenté par Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par une procuration sous seing privé donnée en date du 17 mars 2015, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de NESE S.a r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 132016, constituée en date du 7 août 2007 suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2433 du 26 octobre 2007.

L'associée unique constate en préliminaire qu'un projet commun de fusion par absorption entre UAB Investicij. spektras d'une part, (la «Société Absorbante») et NESE S.a r.l. (la «Société Absorbée»), d'autre part, a été arrêté par le gérant de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée en date du 20 mars 2015, établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Ce projet commun de fusion a été intégralement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 843 du 27 mars 2015.

L'associée unique constate que conformément à l'article 267 de la Loi, les documents énumérés ci-après ont été mis à disposition des associés un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion par absorption entre la Société Absorbante et la Société Absorbée:

- le projet commun de fusion tel qu'il a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 25 mars 2015;

- les rapports du gérant de la Société Absorbante et du conseil de gérance de la Société Absorbée, tels que prévus par l'article 265 de la Loi;

- la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2014 ainsi que les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de la société absorbante;

- la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2014 ainsi que les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de la société absorbée.

Une copie des documents mentionnés ci-dessus a été produite au notaire instrumentant.

L'associée unique de la Société Absorbée, qui est également l'associée unique de la Société Absorbante, constate que tous les associés des sociétés participant à la fusion ont renoncé, en vertu de l'article 266 (5) de la Loi, au rapport d'experts prévu à l'article 266 de la Loi.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique approuve sans réserve le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'associée unique approuve le rapport établi par le conseil de gérance de la Société Absorbée conformément à l'article 265 de la Loi.

Une copie du rapport restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'associée unique décide de procéder à la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, société à responsabilité limitée de droit lituanien ayant son siège social au 8, rue A. Stulginskio, Vilnius, République de Lituanie.

Quatrième résolution

L'associée unique constate l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi.

La fusion, en application de l'article 274 de la Loi, entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbante cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales de la Société Absorbée.

Cinquième résolution

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'associée unique décide que les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège de la Société Absorbée.

Septième résolution

L'associée unique constate que la radiation de la Société Absorbée s'effectuera, conformément à l'article 273ter (3) de la Loi, dès réception par le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de la notification de la prise d'effet de la fusion par le registre dont relève la Société Absorbante.

Huitième résolution

L'associée unique décide de soumettre toutes les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus de la fusion par l'assemblée générale de la Société Absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée ainsi que du projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 2.500,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. CERASI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015077889/173.

(150088956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Carthesio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 74.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015079240/11.

(150091636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

WinNumis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 197.040.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) The private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "EUROMONETA G.m.b.H.", established and having its registered office in L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 47656,

duly represented by its sole manager Mr. Eric NOTTE, company director, born in Trier (Federal Republic of Germany), on October 26, 1960, residing professionally in L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand Duchy of Luxembourg); and

2) Mr. Geoffrey WINSTEIN, company director, born in Colmar (France), on August 8, 1988, residing professionally in L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand Duchy of Luxembourg).

All are here represented by Mr. Tobias FABER, jurist, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (the "Proxy-holder"), by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name “WinNumis S.A.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is:

- a. to buy and sell collectors coins in gold, silver and any non-precious metals;
- b. to buy and sell bank notes, shares and historical shares (non-valeurs historiques)
- c. to buy and sell precious metals in any form, as well as the appraisal, the consultancy, the brokerage and storage solutions.

2.2 The purpose of the Company is also:

- a. the organization and conduct of sales by public auctions, online auction sales and postal auctions (mail bid sales);
- b. the purchase, the sale and the sale on commission basis of ancient and regular gold coins, precious metals in any form and the trade of numismatics coins and foreign coins as well as the forward purchase and forward sale on the markets of precious metals and options through other professionals.

2.3 For the accomplishment of its purposes, the Company may carry out transactions, which are directly or indirectly linked to its purposes.

2.4 In addition, the purpose of the Company is also the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies, as well as the management, control and development of its participations.

2.5 The Company may, in particular, acquire by way of contribution, subscription, option, purchase and in any other manner securities of any type and realize them by way of sale, transfer, exchange or in any other manner.

2.6 The Company may grant loans, advances, guarantees or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or for which it has a direct or indirect interest only with the prior written consent of all shareholders of the Company.

2.7 The Company may ensure its financing through its own funds, bank loans, advances granted by the companies of the group to which it belongs or with advances granted by the shareholders of such group. These advances may take the form of securities issued by the Company.

2.8 The Company may not have recourse to public offering.

2.9 The Company may carry out any commercial, industrial and financial transactions, either movable or immovable, which it considers useful for the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 Death, dissolution, prohibition, bankruptcy or insolvency of a shareholder of the Company shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 4. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, at the opinion of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law. The Company recognizes only one single owner per share.

6.3 No share of the Company may be pledged as guarantee or collateral without the consent of all shareholders, nor shall any share of the Company be used in a way that a third party might gain control over such shares.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 The shareholder wishing to transfer its shares in whole or in part shall inform the board of directors by way of registered mail (“Notice of Transfer”) indicating the number of shares for which a transfer is requested, the name, first name, profession and domicile of the proposed transferees as well as the price of the transfer and the payment methods.

7.2 Within two (2) months from the receipt of the Notice of Transfer, the board of directors shall transmit by registered mail to the other shareholders a copy of the Notice of Transfer.

7.3 Such shareholders shall then have a preemption right regarding the purchase of the shares for which a transfer is offered. Such right shall be exercised proportionally to the number of shares held by each of these shareholders. In case a shareholder does not exercise, in whole or in part, its preemption right, the preemption right of the other shareholders shall increase. The shares shall never be split; if the number of shares to be transferred is not exactly proportional to the number of shares for which the preemption right can be exercised, the shares in excess shall, in the absence of an agreement, be allocated by random draw and under the responsibility of the board of directors.

7.4 The shareholder willing to exercise its preemption right shall inform the board of directors by registered mail within two (2) months from receipt of the Notice of Transfer, failing which, he shall be deprived from its preemption right. In order to exercise its rights arising out of the increase of the preemption rights of the shareholders pursuant to the provisions of the third (3rd) paragraph of this article, the shareholders shall benefit from an additional time limit of fifteen (15) days starting from the receipt of the information.

7.5 The shareholders who are authorized to exercise their preemption right may purchase the shares at the price indicated in the Notice of Transfer. The transfer price of such preempted shares shall nonetheless be paid within three (3) years in equal quarterly instalments and shall be paid for the first time three (3) months after the sale has become definitive.

7.6 The preemption right shall be exercised with respect to all or only a part of the shares for which a transfer has been requested.

7.7 In case the preemption right is not exercised in its entirety and in case it is intended to transfer the non-preempted shares to a third party who is not a shareholder, the board of directors shall approve or refuse the transfer. If the board of directors neither approves nor refuses the transfer of shares within one (1) month, the transfer of the shares shall be considered as approved. If the board of directors refuses to transfer the shares, the board of directors shall, within three (3) months from the date of the refusal, find a buyer for the non-preempted shares or the shares shall be redeemed by the Company in accordance with the provisions of the Law. If the board of directors does not find a buyer or if the Company does not redeem these shares within the time limit, the transfer of shares shall be considered as approved.

7.8 The Company may redeem its own shares in accordance with article 49-2 of the Law.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the broadest powers to carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 9. Conduct of general meetings of shareholders.

9.1 The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notices on the first Tuesday of June of each year at 2:00 p.m. If such date is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

9.2 The general meetings, including the annual general meeting, may be held exceptionally outside the territory of the Grand Duchy of Luxembourg in the event of force majeure, which shall be appreciated by the board of directors, in its sole discretion.

Art. 10. Convening of the general meeting of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall be convened in accordance with the provisions of the Law. The meeting may be held without prior convening notice if all the shareholders are present or represented and have declared to have full knowledge of the agenda.

10.2 The board of directors determines the modalities required for attending the general meetings.

Art. 11. Vote. Each shareholder shall have the right to vote in person or by proxy, who may be a shareholder or not. Each share entitles to one vote, subject to the restrictions imposed by the Law.

Title IV. Management

Art. 12. Composition and powers of the board of directors.

12.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who may be shareholders or not. The directors shall be appointed for a period which shall not exceed six (6) years; they may be re-appointed for successive terms and may be revoked at any time.

12.2 In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors shall have the right to fill this vacancy on a temporary basis; in such case, at the first meeting, the general meeting of shareholders shall resolve on the permanent appointment.

Art. 13. Powers. The Company shall have the power to perform any acts necessary or useful for the achievement of the corporate purpose, except those which are to the general meeting by the Law or the present articles of association.

Art. 14. Convening and conduct of the meeting of the board of directors.

14.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. In the absence of the chairman, the presidency of the meeting may be attributed to a director who is present at such meeting.

14.2 The board of directors shall meet when convened by the chairman or any of the directors as often as the interest of the Company requires.

14.3 The board of directors can deliberate validly only if the majority of the directors in office is present or represented. Proxies among directors which are given in writing, telegram, telex or facsimile are allowed. A copy of the appointment is sufficient proof thereof.

14.4 In case of urgency, the directors can vote in writing, telegram, telex or facsimile.

14.5 The decisions of the board of directors are taken by a majority vote. In the case of a tie, the chairman shall have a casting vote. The chairman shall be, if possible, the third member of the Company's board of directors, who is not involved in the Company's daily business.

Art. 15. Daily management.

15.1 The board of directors may delegate all or part of its powers in relation to the daily management and the representation of the Company with respect to such management to one or several directors, officers or other agents, who may be shareholders or not.

15.2 The delegation to member of the board of directors is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders.

15.3 For the first time, the general meeting of shareholders following the incorporation of the Company may proceed with the appointment of one or several managing directors (administrateur-délégué).

Art. 16. Dealing with third parties.

16.1 The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of a managing director (administrateur-délégué) or by (ii) the joint signatures of two (2) directors of which one shall compulsorily be the signature of a managing director for those amounts and loans which exceed fifty thousand euros (EUR 50.000,-).

16.2 Any litigation in which the Company is involved as a claimant or a respondent will be treated on behalf of the Company by the board of directors, represented by its managing director (administrateur-délégué) for this purpose.

16.3 The personal creditors, beneficiaries, or heirs of a shareholder are not allowed to affix seals, for any reason, on the assets and documents of the Company.

Title V. Supervision

Art. 17. Supervision. The supervision of the Company shall be entrusted to one or several internal auditors (commissaire (s)), who may be shareholders or not, appointed for a term not exceeding six (6) years and who may be re-appointed and revoked at any time.

Title VI. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

19.2 The general meeting of shareholders shall determine, in its sole discretion, how the remainder of the Company's profits shall be used.

19.3 The board of directors may decide to (i) proceed to the payment of interim dividends to the shareholders of the Company in proportion to the number of shares they hold in the Company, (ii) make advances to towards final yearly dividends subject to the provisions of the Law and (iii) grant bonuses for the work.

Title VII. Dissolution and liquidation**Art. 20. Dissolution and liquidation.**

20.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders in the manner required for an amendment of these articles of association.

20.2 In the event of the dissolution of the Company, the general meeting shall appoint one or several liquidators and determine their powers and remuneration.

Title VIII. Final clause

Art. 21. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on December 31, 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be appointed by the first general meeting of the shareholders to be held immediately after the incorporation of the Company.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares issued have been subscribed as follows:

1) The company "EUROMONETA G.m.b.H.", pre-designated, two hundred and fifty shares,	250
2) Mr. Geoffrey WINSTEIN, pre-named, two hundred and fifty shares,	250
Total: five hundred shares,	500

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The contribution in the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred and twenty Euros (EUR 1,120.-).

Resolution of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
2. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years from the date of incorporation of the Company:
 - a) Mr. Eric NOTTE, company director, born in Trier (Federal Republic of Germany), on October 26, 1960, residing professionally in L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand Duchy of Luxembourg);
 - b) Mr. Rudolf NOTTE, company director, born in Trier (Federal Republic of Germany), on April 1, 1965, residing professionally in L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - c) Mr. Geoffrey WINSTEIN, company director, born in Colmar (France), on August 8, 1988, residing professionally in L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand Duchy of Luxembourg).
3. The following person is appointed as internal auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

The public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "REVILUX S.A.", having its registered office at L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 25549.

4. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Geoffrey WINSTEIN, pre-named, as managing director of the Company for a period of six (6) years from the date of incorporation of the Company.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “EUROMONETA G.m.b.H.”, établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47656,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Eric NOTTE, administrateur de société, né à Trèves (République Fédérale d'Allemagne), le 26 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand-Duché de Luxembourg); et

2) Monsieur Geoffrey WINSTEIN, administrateur de société, né à Colmar (France), le 8 août 1988, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand-Duché de Luxembourg).

Tous sont ici représentés par Monsieur Tobias FABER, juriste, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (le “Mandataire”), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Dénomination - Forme. Il existe une société anonyme sous la dénomination “WinNumis S.A.” (ci-après la “Société”) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet:

- a. l'achat et la vente de pièces de collection en or, en argent et en tous métaux non-précieux;
- b. l'achat et la vente de billets de banques, actions et de non-valeurs historiques;
- c. l'achat et la vente de métaux précieux en toute forme ainsi que l'expertise, la consultation, le courtage et les solutions de stockage.

2.2 La Société a également pour objet:

- a. l'organisation et la conduite de ventes publiques aux enchères, de ventes aux enchères sur offre et de vente aux enchères postales (“mail bid sales”);
- b. l'achat, la vente et la vente sur commissions de pièces d'or anciennes et courantes, de métaux précieux en toute forme et le commerce de pièces numismatiques et de pièces étrangères ainsi que l'achat à terme et la vente à terme sur les marchés de métaux précieux et d'options à travers des professionnels.

2.3 Pour l'accomplissement de son objet social, la Société peut effectuer des opérations qui sont liées directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

2.4 De plus, la Société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.5 La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

2.6 La Société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties, sous réserve de l'accord préalable donné par écrit par tous les actionnaires de la Société.

2.7 La Société peut assurer son financement par ses fonds propres, par des crédits bancaires, par des avances accordées par les sociétés du groupe auquel elle appartient ou par des avances accordées par les actionnaires de ce groupe. Ces avances peuvent prendre la forme de valeurs mobilières émises par la Société.

2.8 La Société ne peut pas faire appel à l'épargne publique.

2.9 La Société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société n'est pas dissoute par le décès, la dissolution, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un actionnaire de la Société.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

6.3 Aucune action de la Société ne peut être nantie pour être donnée en garantie ou sûreté sans le consentement de tous les actionnaires et aucune action de la Société ne peut être utilisée d'une manière qui pourrait permettre à un tiers de prendre le contrôle sur les actions de la Société.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1 L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée ("Avis de Cession") en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, le nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que le prix de cession et les modalités de paiement.

7.2 Dans les deux (2) mois de la réception de l'Avis de Cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'Avis de Cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

7.3 Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du tirage au sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

7.4 L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les deux (2) mois de la réception de l'Avis de Cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du troisième (3^{ème}) paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours commençant à partir de la réception de l'information.

7.5 Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'Avis de Cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois (3) années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois (3) mois après que la cession soit devenue définitive.

7.6 L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

7.7 En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil d'administration doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un (1) mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil d'administration doit, dans un délai de trois (3) mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la Société en conformité avec les dispositions de la Loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la Société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

7.8 La Société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la Loi.

Titre III. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

Art. 9. Tenue des assemblées générales d'actionnaires.

9.1 L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de juin de chaque année, à quatorze (14) heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

9.2 Les assemblées générales, y compris l'assemblée annuelle, pourront exceptionnellement se tenir en dehors du territoire du Grand-Duché du Luxembourg chaque fois que se produiront des circonstances de force majeures qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 10. Convocations aux assemblées générales d'actionnaires.

10.1 Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions de la Loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

10.2 Le conseil d'administration fixe les modalités pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 11. Vote. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par la Loi.

Titre IV. Administration

Art. 12. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.

12.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles pour des mandats successifs et révocables à tout moment.

12.2 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1 Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la Loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 14. Convocation et conduite des réunions du conseil d'administration.

14.1 Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

14.2 Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de n'importe quel administrateur aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

14.3 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses administrateurs en fonction est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs, donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie est admis. La copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

14.4 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

14.5 Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le président est, si possible, le troisième membre du conseil d'administration de la Société, qui n'est pas impliqué dans le commerce quotidien de la Société.

Art. 15. Gestion journalière.

15.1 Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

15.2 La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

15.3 Pour la première fois, l'assemblée générale consécutive à la constitution de la Société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 16. Relations avec les tiers.

16.1 La Société se trouve engagée soit (i) par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit (ii) par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué pour tous les montant et crédits dépassant cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

16.2 Tout procès dans lequel la Société est impliquée en qualité de demandeur ou de défendeur sera traité au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son administrateur-délégué à cet effet.

16.3 Les créanciers personnels, ayant droits ou héritiers d'un actionnaire ne pourront pas, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la Société.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 17. Surveillance. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et révocables à tout moment.

Titre VI. Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 19. Répartition des bénéfices.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

19.3 Le conseil d'administration peut décider de (i) distribuer aux actionnaires de la Société des acomptes sur dividendes en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société et (ii) leur faire des avances sur les dividendes annuels finaux, dans le respect des conditions prévues par la Loi ainsi que (iii) accorder aux actionnaires des bonus pour le travail.

Titre VII. Dissolution et liquidation

Art. 20. Dissolution et liquidation.

20.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, l'assemblée générale nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 21. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2016.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires à tenir immédiatement après la constitution de la Société.

Souscription et paiement

Les cinq cents (500) actions émises ont été souscrites comme suit:

1) La société "EUROMONETA G.m.b.H.", pré-désignée, deux cent cinquante actions,	250
2) Monsieur Geoffrey WINSTEIN, pré-qualifié, deux cent cinquante actions,	<u>250</u>
Total: cinq cents actions,	500

Les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cent vingt euros (EUR 1.120,-).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans à compter de la date de constitution de la Société:
 - a) Monsieur Eric NOTTE, administrateur de société, né à Trèves (République Fédérale d'Allemagne), le 26 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand-Duché de Luxembourg);
 - b) Monsieur Rudolf NOTTE, administrateur de société, né à Trèves (République Fédérale d'Allemagne), le 1^{er} avril 1965, résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - c) Monsieur Geoffrey WINSTEIN, administrateur de société, né à Colmar (France), le 8 août 1988, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II (Grand-Duché de Luxembourg).

3. La personne suivant est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société:

La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "REVILUX S.A.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25549.

4. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Geoffrey WINSTEIN, pré-qualifié, comme administrateur-délégué de la Société pour une durée de six (6) ans à compter de la date de constitution de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 mai 2015. 2LAC/2015/10301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015078109/463.

(150088870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.378.791,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.934.

Rectificatif du dépôt L140229942 déposé le 23/12/2014

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

GTCR Gridlock Holdings (Cayman) L.P., an exempted limited partnership incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, and registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-49767 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, pursuant to a power of attorney given under private seal which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares issued by GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, of 9 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2546 of 20 October 2011, with its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 1,378,791 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 162934 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 11 December 2014, which is the object of the present rectifying deed, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 222 of 28 January 2015.

The appearing person hereby requested the undersigned notary to proceed with a rectification on the notarial deed of 11 December 2014 whereby the Sole Shareholder requested the notary to document a reclassification of shares and share premium issued by the Company. Following a clerical error, the reclassification between two classes of shares, the increase of one class of shares and share premium attached to it (i.e. Class 1.4) by decrease of the other class of shares and share premium attached to it (i.e. Class 1.2) should actually have been made the opposite way.

In order to rectify this clerical error, the Sole Shareholder, represented as above stated, then requested the notary to replace the first and the second resolutions taken on 11 December 2014.

- The first resolution is entirely replaced as follows:

"The Sole Shareholder resolved to reclassify one thousand four hundred thirty-eight (1,438) Class 1.4 Shares (as defined in the Articles) into one thousand four hundred thirty-eight (1,438) Class 1.2 Shares with allocation of twelve thousand nine hundred forty-two United States Dollars (USD 12,942) from the Class 1.4 share premium account to the Class 1.2 share premium account."

- The second resolution is entirely replaced as follows:

"As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at one million three hundred seventy eight thousand seven hundred ninety one United States Dollars (USD 1,378,791) represented by one million three hundred seventy eight thousand seven hundred ninety one (1,378,791) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Shares, and, individually, a Share), divided into (i) twenty thousand (20,000) ordinary shares (in case of plurality, the

Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) one million three hundred seven thousand one hundred fifty one (1,307,151) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) twelve thousand (12,000) class 1.1 shares (in case of plurality, the Class 1.1 Shares and individually, a Class 1.1 Share), (iv) eleven thousand seventy eight (11,078) class 1.2 shares (in case of plurality, the Class 1.2 Shares and individually, a Class 1.2 Share), (v) nine thousand one hundred fifty-two (9,152) class 1.3 shares (in case of plurality, the Class 1.3 Shares and individually, a Class 1.3 Share), (vi) sixteen thousand five hundred sixty two (16,562) class 1.4 shares (in case of plurality, the Class 1.4 Shares and individually, a Class 1.4 Share), (vii) one thousand seven hundred seventy-four (1,774) class 1.5 shares (in case of plurality, the Class 1.5 Shares and individually, a Class 1.5 Share) and (viii) one thousand seventy-four (1,074) class 1.6 shares (in case of plurality, the Class 1.6 Shares and individually, a Class 1.6 Share), all subscribed and fully paid-up."''

The appearing party declares that the third and last resolution of the aforementioned notarial deed of 11 December 2014 remains unchanged and requested the undersigned notary to reflect the abovementioned corrections wherever necessary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500.-

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

GTCR Gridlock Holdings (Cayman) L.P., une société en commandite exemptée constituée et organisée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, Iles Caïmans KY1-1104, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés en Commandites des Iles Caïmans sous le numéro MC-49767 (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré détenir actuellement la totalité des parts sociales émises par GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée conformément à un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant au Luxembourg, du 9 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2546 du 20 octobre 2011, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 1.378.791, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162934 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, du 11 décembre 2014, qui fait l'objet du présent acte rectificatif, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 28 janvier 2015.

La personne comparante, a demandé au notaire instrumentant de procéder à la rectification dudit acte notarié du 11 décembre 2014 par lequel l'Associé Unique a requis du notaire qu'il documente une reclassification de parts sociales et primes d'émission. Suite à une erreur matérielle, la reclassification entre deux classes de parts sociales, l'augmentation d'une classe de parts sociales et de la prime d'émission qui lui est attachée (à savoir la Classe 1.4) par la réduction d'une autre classe de parts sociales et de la prime d'émission qui lui est attachée (à savoir la Classe 1.2) aurait en réalité dû être faite en sens inverse.

Afin de rectifier cette erreur matérielle, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis du notaire qu'il remplace les première et deuxième résolutions prises le 11 décembre 2014.

- La première résolution est entièrement remplacée comme suit:

"L'Associé Unique a décidé de reclasser mille quatre cent trente-huit (1.438) Parts Sociales de Classe 1.4 (tel que défini dans les Statuts) en mille quatre cent trente-huit (1.438) Parts Sociales de Classe 1.2 avec allocation de douze mille neuf cent quarante deux dollars américains (USD 12.942) du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 1.4 (tel que défini dans les Statuts) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 1.2."

- La deuxième résolution est entièrement remplacée comme suit:

"En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital de la Société est fixé à un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 1.378.791) représenté par un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze (1.378.791) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune (collectivement les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale), divisées en (i) vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) un million trois cent sept mille cent cinquante-et-une (1.307.151) parts sociales de classe A (collectivement les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) douze mille (12.000) parts sociales de classe 1.1 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.1 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.1), (iv) onze mille soixante-dix-huit (11.078) parts sociales de classe 1.2. (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.2 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.2), (v) neuf mille cent cinquante-deux (9.152) parts sociales de classe 1.3 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.3 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.3), (vi) seize mille cinq cent soixante-deux (16.562) parts sociales de classe 1.4 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.4 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.4), (vii) mille sept cent soixante-quatorze (1.774) parts sociales de classe 1.5 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.5 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.5) et (viii) mille soixante-quatorze (1.074) parts sociales de classe 1.6 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.6 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.6), toutes souscrites et entièrement libérées.""

La partie comparante déclare que la troisième et dernière résolution de l'acte notarié susmentionné du 11 décembre 2014 reste inchangée et a demandé le notaire instrumentant de refléter les corrections susmentionnées chaque fois que cela est nécessaire.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.-

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15306. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077759/139.

(150088730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

GPL, Grande Parfumerie du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 4 février 2015 au siège social

Résolution:

Le mandat de Monsieur Jan Vandendriessche venant à échéance à la date de ce jour, l'assemblée décide de renouveler ce mandat et de renommer Monsieur Jan Vandendriessche comme administrateur de catégorie B pour un nouveau mandat prenant effet immédiatement et se terminant lors l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

GPL, GRANDE PARFUMERIE DU LUXEMBOURG

Jan Vandendriessche / Voerle Hoebrechts

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2015079449/16.

(150090463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

REALASSOCIATES S3, Société Anonyme.

Siège social: L-7306 Mullendorf, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 197.014.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of May.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Harry Duncan MacDonald, consultant, born in Lilongwe (Malawi), on February 28th, 1958, residing in L-7306 Mullendorf, 10, Rue de l'Avenir.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the "Articles") of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "REALASSOCIATES S3" (the "Company").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Steinsel, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director.

Where the Board, or the Sole Director (as applicable), determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22. below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form except by way of public offer and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company, without however carrying out any credit activity or professional banking. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, cede, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Com-

pany will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the corporation is set at fifty thousand Euro (50,000.- EUR) represented by:

- One million three hundred thousand (1,300,000) Class A shares with no par value, and
- Two hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three (233,333) Class B shares with no par value.

The authorized capital of the corporation is set at one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) represented by:

- Two million six hundred thousand (2,600,000) Class A shares with no par value, and
- Four hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-six (466,666) Class B shares with no par value.

The Board of directors is authorised to issue shares up to the limit of the authorised share capital of the Company at such time and to such persons as they shall see fit, and to proceed to such issue without reserving a preferential right for the existing shareholders to subscribe to the shares issued.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last business day in May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10.1. Appointment, Removal or Replacement of a Director or the Board of Directors. Any resolution to the effect of appointing, removing or replacing the board of directors or any member thereof may only be passed: (i) a decision of the general meeting of shareholders of the Company taken with a presence quorum of fifty percent (50%) of the capital of the Company and (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting convened to consider such a resolution.

Art. 11. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, which Sole Director need not to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. When a legal person is appointed as a director of the Company (the “Legal Entity”), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Act 1915”).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon request by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting, which place shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one member attending by proxy at a meeting of the Board provided always that at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person of such director at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is allowed for under this Article 12 for participation in a meeting of directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes which shall be kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board and Sole Director. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

The provisions of this Article 14 shall apply equally to the Sole Director where applicable.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any three members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Supervisory auditor (commissaire aux comptes). The Company shall be supervised by one or more supervisory auditors, appointed by a General Meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

Any distribution including dividends, repurchase proceeds from a repurchase of shares or a liquidation payment will be made in the following order:

A 100% of Capital (share premium and loans) of Class A Shareholders is repaid

B Additional return to Class A Shareholders up to the equivalent of 10% per annum of Capital

C Remaining distributions split:

80% to all Class A Shareholders,

20% to all Class B Shareholders, which will not be paid until the Class A Shareholders have received back from the Company amounts equal to their full amounts due.

The distributions may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim distributions under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on December 31st, 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the person appearing hereby declares that he subscribes all the shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash, so that the sum of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. The number of director of the Company is set at three (3).

2. The following persons are appointed as Directors:

a) Mr. David Fisher, born in Parkstone (United Kingdom), on September 22nd, 1942, residing at L-8131 Bridel, 18 rue des Genets,

b) Mr. Sverre Dommersnes, born in Bergen (Norway) on June 14th, 1966, residing at 471 44 Åstol (Sweden), Västra Dammen 1.

c) Mr. Harry Duncan MacDonald, born in Lilongwe (Malawi), on February 28th, 1958, residing in L-7306 Mullendorf, 10, Rue de l'Avenir.

3. That there be appointed as supervisory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

Mr. Alistair Hugh MacDonald, born in Lilongwe, Malawi, on April 22nd, 1962, residing at L-7418 Buschdorf, Helperterwee 6.

4. That the terms of office of the Directors and the supervisory auditor (commissaire aux comptes) will expire at the annual General Meeting of the year 2020 and,

5. That the address of the registered office of the Company is set at L-7306 Mullendorf, 10 rue de l'Avenir, Grand-Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Harry Duncan MacDonald, consultant, né à Lilongwe (Malawi), le 28 février 1958, demeurant à L-7306 Mullendorf, 10, Rue de l'Avenir.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les «Statuts») d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «REALASSOCIATES S3» (ci-après, la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique (l'«Associé Unique») ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration, ou l'Administrateur Unique (si applicable), estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique et procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

La Société peut accorder des prêts (qu'ils soient subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société, hormis les activités appartenant au secteur du crédit et du secteur bancaire. Elle peut aussi prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précitées ou

consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à la condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions pour lesquelles un agrément serait nécessaire ou qui seraient considérées comme étant des activités réglementées du secteur financier.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euros (50.000.- EUR) représenté par:

- un million trois cent mille (1.300.000) actions de catégorie A sans valeur nominale, et
- Deux cent trente-trois mille trois cent trente-trois (233.333) actions de catégorie B sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cent mille Euros (100.000.- EUR) représenté par:

- Deux millions six cent mille (2.600.000) actions de catégorie A sans valeur nominale, et
- Quatre cent soixante-six mille six cent soixante-six (466.666) actions de catégorie B sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions dans la limite du capital autorisé de la Société au moment et à ces personnes qu'ils jugeront, et de procéder à une telle émission sans réserver un droit préférentiel pour les actionnaires existants à souscrire aux actions émises.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale») régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le dernier jour ouvrable de mai à 10:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10.1 Nomination, révocation ou remplacement d'un directeur ou du conseil d'administration. Toute résolution à l'effet de nommer, révoquer ou de remplacer le conseil d'administration ou un membre de celle-ci ne peut être adoptée que par: (i) une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise avec un quorum de présence de cinquante pour cent (50%) du capital de la Société et (ii) l'approbation d'une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée convoquée pour examiner une telle résolution.

Art. 11. Administration de la Société. Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée seulement par un Administrateur unique qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société (l'«Administrateur Unique»).

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés de 1915»).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, lieu qui sera situé au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres du Conseil d'Administration participant par procuration, à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, video-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne de ce directeur à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels qu'énumérés sous le présent article 12 pour la participation aux réunions du Conseil d'Administration. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être conservés au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration et de l'Administrateur Unique. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Les provisions du présent Article 14 s'appliqueront de manière identique à l'Administrateur Unique, si applicable.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pourcent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

Toute distribution y compris les dividendes, les produits de rachat d'un rachat d'actions ou un paiement de liquidation sera faite dans l'ordre suivant:

A) 100% du capital (prime d'émission et prêts) des actionnaires de catégorie A est remboursé

B) retour supplémentaire aux actionnaires de catégorie A jusqu'à l'équivalent de 10% du capital par an

C) distributions restantes réparties:

- 80% de tous les actionnaires de catégorie A,

- 20% de tous les actionnaires de catégorie B, ce qui ne sera pas payé jusqu'à ce que les actionnaires de catégorie A ont reçu de retour de la Société s'élève à la hauteur de leurs intégralité des montants dus.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit toutes les actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille Euros (50.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois (3);
2. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société:
 - a) Monsieur David Fisher, né à Parkstone (Grande-Bretagne) le 22 septembre 1942, demeurant à L-8131 Bridel 18 rue des Genêts,
 - b) Monsieur Sverre Dommersnes, né à Bergen (Norvège) le 14 juin 1966, demeurant à 471 44 Åstol (Suède), Västra Dammen 1,
 - c) Monsieur Harry Duncan MacDonald, consultant, né à Lilongwe (Malawi), le 28 février 1958, demeurant à L-7306 Mullendorf, 10, Rue de l'Avenir.
3. Est nommé commissaire aux comptes aux comptes de la Société:
Monsieur Alistair Hugh MacDonald, né à Lilongwe (Malawi) le 22 avril 1962, demeurant à L-7418 Buschdorf, 6, Helperterwee.
4. Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2020;
5. Le siège social de la société est fixé à L-7306 Mullendorf, 10, Rue de l'Avenir, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. D. MacDonald, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mai 2015. 2LAC/2015/10856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077289/581.

(150088313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.895.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 avril 2015 que:

- M. Donatien-Xavier Martin a démissionné de ses fonctions de gérant de type B de la Société en date du 21 avril 2015; et que la personne suivante a été nommée en tant que gérant avec effet au 21 avril 2015 et pour une durée indéterminée:
- M. Walter Tocco, né le 12 octobre 1979 à San Gavino Monreale (Italie) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg en tant que gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 mai 2015.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015075657/18.

(150085926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.
